

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11.06.2024

L'an deux mille vingt-quatre le onze juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de BENING.LES.ST.AVOLD, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme RAMSAIER Simone.

Date de la convocation : le 04.06.2024

Etaient présents : Mesdames RAMSAIER Simone, NIEDERLANDER Marie-Josette, THIEBAUT Marie-Jeanne, GROVA Anna-Maria, ZAVARD Elisabeth, KOPP Meriem, FRANCES Dolorès
Messieurs TARILLON Lucien, HUBER Denis, FLAUSSE Emmanuel, PIVEC Denis, KLOSE Raymond.

Etait Absent : Monsieur APPEL Patrick.

Désignation du secrétaire de séance : Mme THIEBAUT Marie-Jeanne.

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance précédente.

2024-06-21 : Approbation devis pour le nettoyage du clocher.

2024-06-22 : Approbation devis réparation de la conduite d'assainissement devant la Mairie.

2024-06-23 : Approbation devis voirie rue des Jardins.

2024-06-24 : Demande de subvention exceptionnelle de l'ALSB.

2024-06-25 : Organisation de la Fête Nationale.

2024-06-26 : Organisation d'un concours des maisons fleuries.

2024-06-27 : Fête de départ à la retraite de Mme HEHN Chantal.

2024-06-28 : Organisation d'un repas en l'honneur des personnes âgées de notre commune.

2024-06-29 : Convention de mise à disposition de personnel dans le cadre des assistants de langue germanophone.

2024-06-30 : Démolition d'un abri bus rue de la Gare

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 11.06.2024

2024-06-21 : Approbation devis pour le nettoyage du clocher.

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le projet du nettoyage de la façade et de la toiture du clocher et donne la parole à M. TARILLON Lucien, Adjoint au Maire qui donne lecture des 3 offres reçues pour ces dits travaux.

- | | |
|----------------------------------|--------------------|
| - AERIS PRO ISOLATION de BETTING | 34 249.20 € T.T.C. |
| - PROTECT ECHAFAUDAGE de MARLY | 15 410.40 € T.T.C. |
| - HP DRONE SYSTEME de HAMBACH | 2 643.00 € T.T.C. |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- ACCEPTE d'effectuer ces travaux,
- DECIDE de retenir le devis de la Société HP DRONE SYSTEME de Hambach pour un montant de

2 202.50 € H.T. soit 2 643.00 € T.T.C.

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 c/ 231 Programme 2410.

2024-06-22 : Approbation devis réparation de la conduite d'assainissement devant la Mairie.

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux les problèmes d'humidité par remontée capillaire dans les murs de la Mairie et donne la parole à M. TARILLON Lucien, Adjoint au Maire qui donne lecture du devis de la Société EUROVIA de Forbach pour la réparation de la conduite assainissement qui se trouve devant la Mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE la réalisation de ces travaux,
- DECIDE de retenir la Société EUROVIA pour un montant de 9 957.52 € H.T. soit 11 949.02 € T.T.C,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le devis

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 11.06.2024

2024-06-23 : Approbation devis voirie rue des Jardins.

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux les inondations du 17.05.2024 et donne la parole à M. TARILLON Lucien, Adjoint au Maire.

Il explique que la rue des Jardins a subi de nombreuses dégradations suite à cette inondation et qu'il est nécessaire de faire une reprise d'enrobés sur une distance de 36 mètres.

Il donne lecture du devis établi par la Société EUROVIA de Forbach pour un montant de 7 614.31 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE la réalisation de ces travaux,
- RETIENT l'offre d'Eurovia de Forbach pour ces dits travaux pour un montant de

6 345.26 € H.T. soit 7 614.31 € T.T.C.

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024,
- DEMANDE à Mme le Maire de déposer un dossier dans le cadre de la « Dotation de solidarité en faveur des collectivités touchés par des événements climatiques ou géologiques »
- AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer le devis.

2024-06-24 : Demande de subvention exceptionnelle de l'ALSB.

Madame le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'Association Loisirs Sportifs Béningeoise pour la participation de 10 membres à une formation aux premiers secours de niveau 1 (PSC1). Le coût total de cette formation se monte à 753.92 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de verser une subvention de 300 € (trois cents Euros) en faveur de l'Association Loisirs Sportifs Béningeoise.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 11.06.2024

2024-06-25 : Organisation de la Fête Nationale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE de voter un crédit de 4 000 € (quatre mille Euros) pour l'organisation de la cérémonie de la Fête Nationale.

PROGRAMME :

6 JUILLET 2024 : Place Arthur ALBERT : distribution de chocolat à tous les enfants présents de 0 à 14 ans - feu d'artifice tiré par la Société SQUAREVE de Metz pour la somme de 2 500 €

12 JUILLET 2024 : une messe aura lieu en l'Eglise Paroissiale à 18 h avec dépôt d'une gerbe devant le Monument-aux-Morts.

A l'issue de la cérémonie, un Vin d'Honneur sera servi dans la salle des fêtes communale.

2024-06-26 : Organisation d'un concours des maisons fleuries.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser à nouveau le concours des Maisons fleuries.

Ce concours ouvert à tous encourage les habitants à fleurir harmonieusement leurs cours, jardins, terrasses ou balcons, contribuant ainsi à l'embellissement du Village.

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR et une abstention (Mme ZAVARD Elisabeth),

DECIDE d'organiser un concours de maisons fleuries pour l'année 2024 et se donne la possibilité de l'annuler s'il y a peu de fleurissements.

Les fleurissements devront être visibles depuis le domaine public.

Il ne sera pas nécessaire de s'inscrire.

Un Jury composé d'élus de notre commune et d'une commune avoisinante passera dans les rues pour sélectionner les plus belles réalisations.

Les lauréats recevront une récompense lors d'une cérémonie dont la date sera définie ultérieurement.

- VOTE un crédit de 1 500 € au chapitre 6232 du budget communal pour l'organisation de ce concours.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 11.06.2024

2024-06-27 : Fête de départ à la retraite de Mme HEHN Chantal.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Mme HEHN Chantal fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 2024.

Madame le Maire propose d'organiser une cérémonie de départ à la retraite le 3 août 2024 à 18 h. au Foyer communal.

Elle propose également de lui offrir un cadeau de départ d'une valeur de 150 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'organiser une cérémonie de départ à la retraite le 3 août 2024 à 18 h au Foyer communal.
- CHARGE Mme le Maire d'acheter un cadeau de remerciement à l'agent communal à hauteur de 150 €.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à engager toutes les dépenses nécessaires au crédit du compte 6232 du budget 2024.

2024-06-28 : Organisation d'un repas en l'honneur des personnes âgées de notre commune.

Madame le Maire propose à l'Assemblée délibérante l'organisation d'un repas en l'honneur des personnes âgées de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE d'offrir un repas à toutes les personnes de 70 ans et plus domiciliées dans la commune le dimanche 20 octobre 2024 dans la salle des fêtes communale.
- VOTE un crédit de 8000 € (huit mille euros) au chapitre 6232 pour couvrir les différentes dépenses (victuailles, boissons, décorations, cadeaux aux plus anciens).
- DIT que les crédits nécessaires pour ces dépenses sont inscrits au budget 2024.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 11.06.2024

2024-06-29 : Convention de mise à disposition de personnel dans le cadre des assistants de langue germanophone.

Madame le Maire

VU le dispositif instauré par le Département de la Moselle permettant aux communes de recruter des assistants de langue germanophone auprès des élèves de primaire et de maternelle ;

VU l'accord des écoles maternelle et primaire du RPI BETTING-BENING ;

VU la mise à disposition partielle par la mairie de Seingbouse d'un assistant de langue germanophone pour les écoles maternelle et primaire du regroupement pédagogique intercommunal BETTING-BENING ;

CONSIDERANT l'intérêt de développer l'apprentissage précoce de la langue du voisin ;

CONSIDERANT la nécessité de répondre aux attentes de part et d'autre de la frontière pour faciliter l'insertion des jeunes et d'assurer leur avenir ;

CONSIDERANT que la Commune de BENING.LES.ST.AVOLD est favorable à toutes actions en faveur de la jeunesse, et souhaite permettre aux élèves des écoles maternelle et primaire du RPI BETTING-BENING de bénéficier de cours germanophone.

le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel dans le cadre des assistants de langue germanophone avec la Commune de Seingbouse ci-annexée,
- AUTORISE à réaliser toutes démarches liées à ce dispositif,
- DIT que les crédits nécessaires à ces dépenses sont inscrits au budget 2024.

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 11.06.2024



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES ASSISTANTS
EDUCATIFS GERMANOPHONES

ENTRE

La commune de Seingbouse, représentée par **Monsieur Nicolas REISCH**, Maire agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du, d'une part,

ET

Le regroupement scolaire BETTING-BENING, représenté par

- **Monsieur Roland RAUSCH**, Maire de Betting agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du,
- **Madame Simone RAMSAIER**, Maire de Béning agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du, d'autre part

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 512-6 à L 512-17,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la convention de partenariat établie entre la commune de Seingbouse et le Département de la Moselle concernant le dispositif des assistants éducatifs germanophones relatif à l'attribution de subventions aux communes par le Conseil Départemental de la Moselle dans le cadre de la politique mosellane d'apprentissage de la langue et de la culture du voisin.

Vu la convention de partenariat signée entre la commune de Seingbouse et la communauté de Communes de Freyming-Merlebach relative à l'attribution de subventions aux communes par la communauté de Communes de Freyming-Merlebach pour le dispositif des assistants éducatifs germanophones

Vu la demande du regroupement scolaire BETTING-BENING de mutualiser le poste d'assistant de langue allemande

Il est convenu ce qui suit :

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 11.06.2024

Article 4 : DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

L'agent de la commune de Seingbouse est mis à disposition du regroupement scolaire BETTING-BENING à compter du 2 septembre 2024 pour une durée d'un an. La convention sera reconduite de manière tacite chaque année.

Article 5 : MODIFICATION OU RESILIATION

La présente convention pourra être :

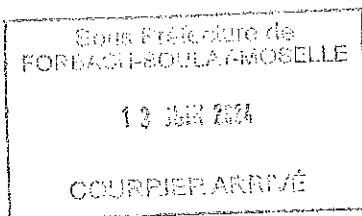
- modifiée par avenant,
- résiliée sur sollicitation d'une des parties en notifiant sa volonté à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 3 mois avant la date anniversaire de la convention.

Article 6 : JURIDICTION COMPETENTE EN CAS DE LITIGE

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal Administratif de STRASBOURG.

Fait à SEINGBOUSE, le

La collectivité d'origine



Le Maire

Nicolas REISCH

Fait à BETTING, le

Le Maire

Roland RAUSCH

Fait à BENING, le

Le Maire

Simone RAMSAIER

Les collectivités d'accueil

Pour le regroupement scolaire BETTING-BENING

Commune de BÉNING-LÈS-SAINT-AVOLD
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 11.06.2024

2024-06-30 : Démolition d'un abri bus rue de la Gare

Monsieur TARILLON Lucien, Adjoint au Maire, informe les Conseillers Municipaux que l'abri bus sis au carrefour de l'impasse des Acacias - rue de la Gare appartenant à la commune n'est plus desservi par les transports en commun et vu la demande de la Société FRAMAFER de modifier son parking, il propose la démolition de cet abri bus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- DECIDE la démolition de l'abri bus se situant au carrefour de l'impasse des Acacias – rue de la Gare

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30